

BURKINA FASO

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



**PROCEDURE D'AMENDEMENT D'UN
CERTIFICAT D'AERODROME**

1^{ère} édition ; Juin 2017

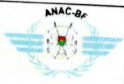


Tableau d'approbation

| MAITRISE DU DOCUMENT | | | | |
|----------------------|-----------------------|----------------------|------|-----------|
| Acteurs | | | | Diffusion |
| Rôle | Fonction | Nom Prénom | Visa | Date |
| REDACTION | Chef SA ¹ | Youssouf OUEDRAOGO | | 27/06/17 |
| | IEEAC/SA ² | Arsène SOMA | | 27/06/17 |
| VERIFICATION | DANAS ³ | Hassane Ibrahim KONE | | 27/06/17 |
| VALIDATION | IGQSS ⁴ | Lawankilia SIA | | 27/06/17 |
| APPROBATION | Directeur Général | Abel SAWADOGO | | 27/06/17 |

• Version électronique

- Tout Inspecteur
- IGQSS
- DANAS

Version papier
(Voir Liste de diffusion contrôlée)

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

| Edition | Date | Justification |
|---------|-----------|---------------|
| 001 | Juin 2017 | Création |
| | | |
| | | |

¹ Chef du Service Aérodrome

² Ingénieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile/Service Aérodrome

³ Directeur des Aérodromes de la Navigation Aérienne et de la Sécurité

⁴ Inspection Gestion Qualité Sécurité Sécurité

Liste de diffusion

| Numéro de copie | Destinataire | Format |
|-----------------|----------------------------------------------------------------------|--------|
| 01 | Directeur Général ANAC | P/E |
| 02 | Responsable Inspection Gestion Qualité Sécurité Sûreté | P/E |
| 03 | Directeur des Aéroports de la Navigation Aérienne et de la Sûreté | P/E |
| 04 | Chef Service Aéroport | P/E |
| N00 | Tout inspecteur AGA (Stagiaire, Titulaire ou Principal) | E |
| 00 | Chef Cellule Informatique et Documentation | P/E |

Observations :

P : Format papier

E : Format électronique

N00 : Numéro de la version neutre pour large diffusion

00 : Version originale de référence



SOMMAIRE

1. DIFFUSION
2. Objet de la procédure
3. Domaine d'application
4. Responsabilités
5. Déroulement

I – DIFFUSION

Niveau de diffusion : Interne Externe Confidentiel

II – BUT

La présente procédure a pour objet de donner aux inspecteurs des aérodromes des directives pour procéder à l'amendement d'un certificat d'aérodrome.

III – CHAMPS D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à toute demande d'amendement d'un certificat d'aérodrome.

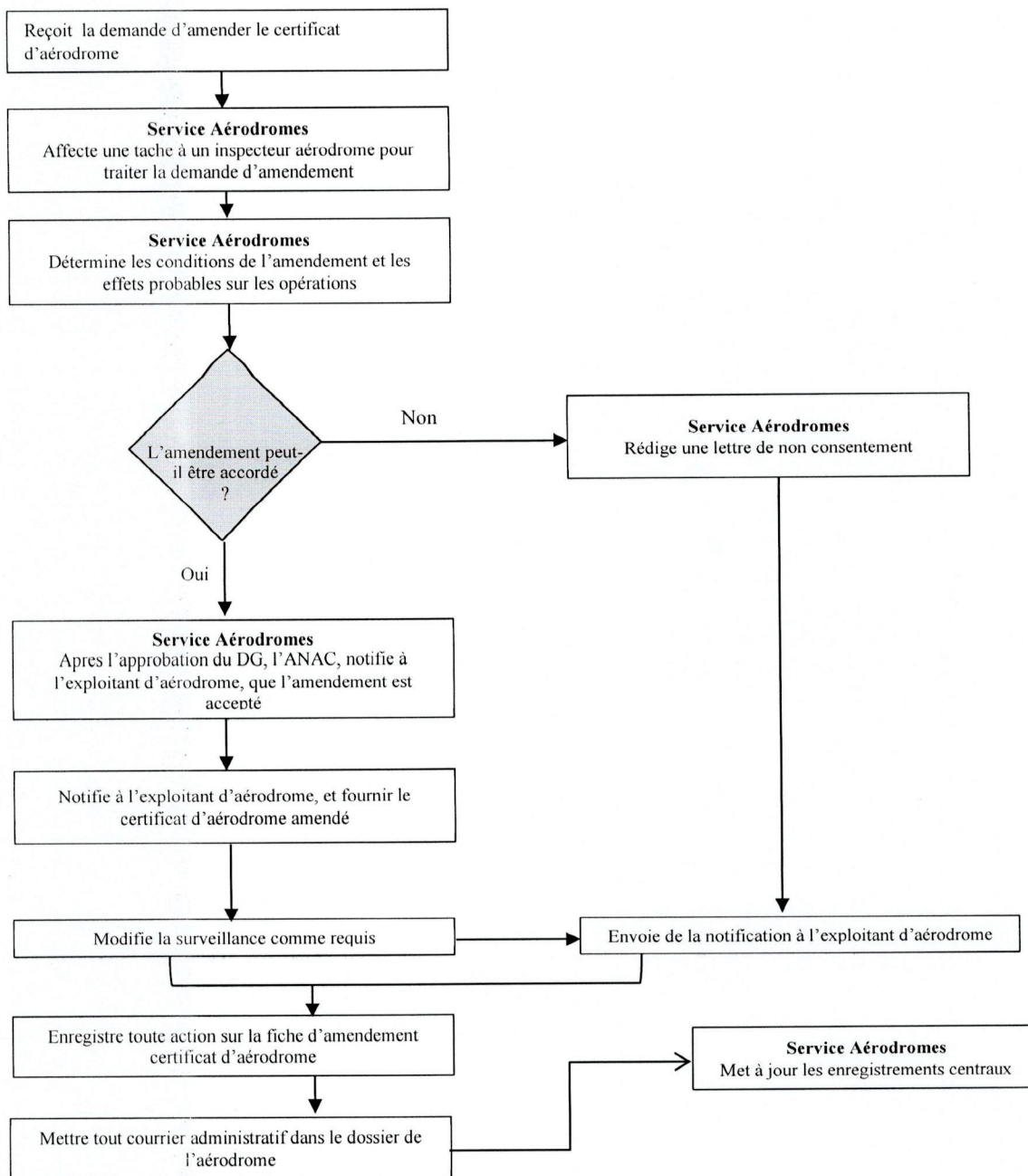
IV – RESPONSABILITE GENERALE

Le Directeur des Aérodromes, de la Navigation Aérienne et de la Sûreté de l'ANAC est responsable de la définition des règles de la présente procédure. Il est le garant de la bonne application de cette procédure et du respect des principes énoncés ci-dessous.



V – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'AMENDEMENT D'UN CERTIFICAT
D'AERODROME

1. Logigramme





2. Traitement des demandes d'amendement de certificats d'aérodrome

Le RAF 14.3 stipule que l'ANAC peut, pourvu que certaines conditions énoncées dans le RAF-ci soient respectées, amender un certificat d'aérodrome, lorsque :

- une modification intervient dans la propriété ou la gestion de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans l'utilisation ou l'exploitation de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans les limites de l'aérodrome ;
- le titulaire du certificat d'aérodrome demande un amendement.

Fonctions clés

Le Service Aérodromes est chargé d'engager, de coordonner et de suivre le processus d'amendement du certificat d'aérodrome à la demande de l'exploitant d'aérodrome.

La demande d'amendement du certificat d'aérodrome transmise au Directeur Général de l'ANAC doit être affectée au Service Aérodromes pour les mesures nécessaires.

Procédure

Le Service Aérodrome :

1. Vérifie si l'exploitant d'aérodrome a effectué la demande d'amendement du certificat d'aérodrome.

L'exploitant de l'aérodrome doit faire une demande formelle de consentement pour amender le certificat d'aérodrome.

2. Vérifie les raisons d'un amendement du certificat d'aérodrome.

Un exploitant d'aérodrome peut demander le consentement de l'ANAC pour amender son certificat d'aérodrome lorsque :

- une modification intervient dans la propriété ou la gestion de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans l'utilisation ou l'exploitation de l'aérodrome ;
- une modification intervient dans les limites de l'aérodrome ;
- le titulaire du certificat d'aérodrome demande un amendement.

3. Vérifie les critères d'amendement d'un certificat d'aérodrome.

- (a) L'accord à un amendement ne peut être donné par l'ANAC que si elle est satisfaite des motifs présentés par l'exploitant d'aérodrome.
- (b) un amendement est approprié lorsqu'aucun changement significatif ne se produira dans les opérations quotidiennes de l'aérodrome, c'est-à-dire lorsque :



- Les procédures du manuel d'aérodrome restent essentiellement inchangées (des modifications mineures - telles que les numéros de téléphone, etc. - sont acceptables).
- Les installations d'aérodrome demeurent essentiellement inchangées.
- Le personnel opérationnel principal de l'aérodrome reste à leur poste ou est remplacé par un personnel de qualification, d'expérience ou de niveau de compétence équivalente.

4. Vérifier les critères de refus d'amender un certificat d'aérodrome

- (a) l'ANAC refuse l'amendement du certificat d'aérodrome lorsqu'elle n'est pas satisfaite des motifs présentés par l'exploitant d'aérodrome.
- (b) Généralement, l'amendement du certificat d'aérodrome doit être refusé lorsque des changements importants aux aspects opérationnels de l'aérodrome surviendront - par exemple :
 - Si le certificat est délivré sous réserve de certaines conditions ou si l'amendement exige que des conditions soient mentionnées sur le certificat ;
 - Réduction de la piste, de voie de circulation ou de l'aire de trafic ;
 - Si l'ANAC croit que :
 - Une modification importante du manuel d'aérodrome sera nécessaire à la suite de l'amendement du certificat d'aérodrome.
 - Les projets de recrutement proposés ne sont pas adéquats ou appropriés.

Remarque : Si l'amendement du certificat d'aérodrome n'est pas accepté, le Service Aéroports doit prendre des mesures pour confirmer que l'exploitant de l'aérodrome peut se conformer aux obligations du certificat.

5. Vérifiez si la décision de non consentement est susceptible d'être révisée

Un refus d'amender un certificat d'aérodrome peut être révisé.

Après l'achèvement de l'amendement du certificat d'aérodrome, le Service Aéroports doit :

- Enregistrer les documents relatifs à l'amendement du certificat d'aérodrome dans le dossier de l'aérodrome concerné ;
- Aviser les services AIS pour l'émission de NOTAM et la mise à jour de l'information aéronautique (AIP) ;
- Mettre à jour le registre des certificats d'aérodrome; et
- Amender le plan de surveillance.



Le Service Aérodrôme doit utiliser une liste de vérification pour surveiller et enregistrer toutes les actions afin de traiter l'amendement du certificat d'aérodrôme.

3. Liste de vérification de l'amendement de certificat d'aérodrôme

1. L'exploitant de l'aérodrôme doit adresser à l'ANAC une lettre de demande d'amendement du certificat d'aérodrôme. Le Service Aérodrômes qui évalue la demande peut être amené à examiner davantage la demande pour établir les informations pertinentes.

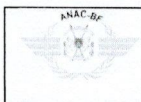
- Date d'amendement spécifiée par l'opérateur de l'aérodrôme.
- Authenticité de la demande vérifiée - c'est-à-dire que la notification provient du titulaire du certificat et signée.
- L'aérodrôme est-il en exploitation ?
- L'aérodrôme doit-il être fermé?
- Est-il nécessaire que l'ANAC recommande des mesures à prendre par l'exploitant d'aérodrôme pour assurer la sécurité des opérations futures des aéronefs?

2. La notification écrite est acceptée par l'ANAC et le consentement de l'ANAC pour amender le certificat n'est pas accordé

- Confirmez que les détails spécifiés à la section 1 de cette liste de vérification ont été abordés.
- Les raisons de ne pas accepter l'amendement du certificat d'aérodrôme sont jointes.
- Confirmation de l'ANAC pour ne pas amender le certificat d'aérodrôme est délivrée.

3. La notification écrite est acceptée par l'ANAC et le consentement de l'ANAC pour amender le certificat est accordé

- Confirmez que les détails spécifiés à la section 1 de cette liste de vérification ont été abordés.
- Consentement de l'ANAC à amender le certificat d'aérodrôme est notifié à l'exploitant d'aérodrôme.
- Endosser « Amendé » sur le certificat original ou une copie jointe au dossier de l'aérodrôme.



- Signez le certificat amendé.
- Enregistrer la copie du certificat amendé dans le dossier approprié de l'aérodrome.

4. Communiquer les détails suivants de l'amendement du certificat d'aérodrome

- Par écrit la date d'amendement du certificat à l'exploitant d'aérodrome.
- AIS pour l'émission de NOTAM
- AIS pour mise à jour des publications aéronautiques.
- Le Service Aérodrômes, mise à jour du registre de certificats d'aérodrome.

5. Mise à jour de la surveillance

- Mise à jour de la fiche du profil de l'aérodrome
- Amendement du plan de surveillance

.....

Service Aérodrôme

..... /...../

Date



Exemple de lettre d'amendement d'un certificat d'aérodrome

Ouagadougou, le

Le Directeur Général

N° _____ /ANAC-BF/DANAS/SA

Objet : Amendement d'un certificat
d'aérodrome pour exploiter {nom de
l'aérodrome}

{Exploitant d'aérodrome}

Ref : V/L {numéro} du {dd / mm / yy} demandant l'amendement du certificat d'aérodrome numéro {numéro du certificat} pour l'{nom de l'aérodrome}

Pièce Jointe :

- Certificat d'aérodrome amendé

Monsieur le {titre},

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile a décidé de consentir à l'amendement du certificat d'aérodrome. Vous trouverez ci-joint un certificat d'aérodrome amendé.

Le certificat d'aérodrome original constitue la base légale par laquelle vous êtes certifié comme l'exploitant de l'aérodrome {nom de l'aérodrome}.

Assurez-vous que toutes les exigences relatives aux informations publiées ou à la modification des données du manuel d'aérodrome associées au certificat amendé sont effectuées par NOTAM et / ou publication d'amendement, selon le cas.

Veillez agréer, **Monsieur le {titre}**, l'expression de ma parfaite considération.

Abel SAWADOGO
Chevalier de l'ordre national



Exemple de lettre de non consentement à l'amendement d'un certificat d'aérodrome

Ouagadougou, le

Le Directeur Général

N° _____/ANAC-BF/DANAS/sa

Objet : Refus d'amender un certificat
d'aérodrome

{Exploitant d'aérodrome}

Ref : V/L {numéro} du {dd / mm / yy} demandant l'amendement du certificat d'aérodrome numéro {numéro du certificat} pour l'{nom de l'aérodrome}

Monsieur le {titre},

L'Agence Nationale de l'Aviation Civile a décidé de ne pas consentir à l'amendement du certificat d'aérodrome {Numéro du certificat} pour exploiter l'aérodrome {Nom de l'aérodrome}. Les raisons de ce refus sont entre autres :

{Enoncer clairement les raisons du refus. Un exemple d'une raison peut être dû au fait que l'amendement entraînera un changement important des procédures opérationnelles, des installations ou aussi au niveau du personnel clé}.

Veillez noter que vous ou toute personne dont les intérêts sont affectés par cette décision peuvent demander (au besoin) un examen de la décision de l'ANAC dans les 35 jours suivant la date de signature de la présente lettre.

Par ailleurs, je souligne que vous conservez toutes les obligations d'exploitant d'aérodrome en vertu du certificat actuel. Si vous n'êtes pas en mesure de continuer à respecter ces obligations, veuillez informer l'ANAC de vos intentions.

Veillez agréer, **Monsieur le {titre}**, l'expression de ma parfaite considération.

Abel SAWADOGO
Chevalier de l'ordre national